

DEC213451DR06

Décision portant désignation de Mme Camille Kieffer aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherche Pétrographiques et Géochimiques**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC202107INSU du 4 décembre 2020 portant nomination de Madame Mary FORD aux fonctions de directrice et de Monsieur Yves MARROCCHI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7358 intitulée « Centre de recherches pétrographiques et géochimiques » (CRPG)

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 module appliqué dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Camille Kieffer le 19 octobre 2021 par Apave ;

Vu l'avis de la CLHSCT du laboratoire en date du 22 janvier 2021 ;

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

Mme Camille Kieffer, Technicienne, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques à compter du 19 octobre 2021 jusqu'au 05 octobre 2026.

Article 3 : Missions

Mme Camille Kieffer exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 19 octobre 2021

La directrice d'unité

Mary Ford

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université de Lorraine